

“Entreprises apprenantes” : un label qui monte en puissance

Dix entreprises, deux collectivités et une association ont reçu le label “entreprises apprenantes” pour leur action en faveur des apprentis. Un label unique en France créé par Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois (CCG) et qui est devenu une référence.

« Quand on prend un jeune en apprentissage, on ne le fait pas pour qu'il vienne faire une mission et “au revoir”. Non, on le fait pour “l'embaucher ensuite », témoigne Guillaume Algarra, responsable projet à Apsys à Archamps, entreprise spécialisée dans la conception et réalisations d'équipements adaptés pour des sociétés de l'automobile, des équipements électriques, Thorologie, ferroviaire, etc. C'était ce mardi 28 juin en fin de journée lors de la cérémonie, troisième du nom, de remise du label “entreprises apprenantes”.

Pour favoriser des actions en direction de la jeunesse, Annemasse Agglo et la communauté de communes du Genevois (CCG) ont décidé, en 2018, de mettre en œuvre un label valorisant l'apprentissage et l'alternance. Le label peut être décerné à une entreprise, une association ou une collectivité. Annemasse Agglo et la CCG ont confié cette mission à la Cité des métiers, centre associé d'Annemasse, qui a mis sur pied un comité de pilotage spécialement dédié à ce label. Composé de différents interlocuteurs, experts en la matière, centres de formation, d'orientation, chambres consulaires, sous-préfecture, service public de l'emploi, etc. : le comité a établi des critères précis et va à la rencontre



Ce mardi 28 juin au soir a eu lieu la cérémonie des labellisés “entreprises apprenantes”. Photo Le DL/A.S

toute l'année des entreprises du territoire. Après des auditions, des visites de terrain, ils choisissent ou refusent la demande de labellisation en fonction de ce qui se pratique dans l'entreprise.

70 % en taux d'insertion : une voie privilégiée pour trouver un emploi

Ce mardi soir, ce sont au total dix entreprises, deux collectivités et une association qui ont reçu le label pour l'année 2021. Et, 9 lauréats (sur 12) de la première édition ont vu leur label renouvelé pour trois ans.

« Le taux d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur formation est de 70 %. C'est dire si c'est un enjeu majeur pour la réussite de nos concitoyens », a indiqué Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo. Tout en rappelant que c'était aussi « un pied à l'étrier » pour tous ceux, et il y en a beaucoup, cha-

que année, qui sont en décrochage scolaire.

« La France était en retard sur les contrats d'apprentissage mais, depuis deux ans, le nombre d'apprentis a doublé. Si beaucoup de contrats concernent des bacs +2, bac + 3, qui n'ont pas forcément des difficultés pour trouver un emploi, l'effort doit aussi être porté pour les plus jeunes, ceux qui sont avant, ou proche du bac. C'est ce qui se fait dans ces entreprises labellisées dans notre territoire et qui faut valoriser », a ajouté Pierre-Jean Crastes.

Si l'apprentissage sert en premier aux jeunes, les entreprises gagnent aussi. C'est le sens de ce label. Le fait d'être labellisé leur offre une belle vitrine sur leurs pratiques et conditions en entreprise aussi l'accès à des ateliers, conférences, échanges, etc. « Les labellisés forment aujourd'hui une réelle communauté », a poursuivi le président de la CCG.

Une communauté, une sorte de club, vouée à se développer dans l'avenir. Christian Dupessey, vice-président de président du Pôle métropolitain et ancien président d'Annemasse Agglo s'est réjoui que le label soit devenu « une force qui fait des petits ».

Des plus-values pour les entreprises

« J'ai appris récemment que la Région va mettre aussi en place son label. C'est un engagement citoyen qui pourrait demain être repris au-delà de nos frontières, et pourquoi pas déjà à l'échelle du Pôle métropolitain », a-t-il affirmé.

En attendant, les lauréats de 2021 ont pu expliquer leur engagement, et pourquoi ils tiennent tant à l'alternance Et, surtout, combien ces apprentis sont des vraies plus-values pour l'évolution de leur entreprise. Comme à Danfloss à Ville-la-Grand, lauré-

ate 2021, qui sur 80 employés, compte 10 apprentis. Mais plus que la quantité, dans ce label, ce qui compte, c'est la façon dont aussi ils sont traités, respectés. Un bel exemple est à noter à la CCG : le futur responsable des stations de dépollution est un « petit jeune ». « Il a fait deux en alternance en BTS et un en licence pro chez nous. Aujourd'hui, il va devenir responsable. On n'a pas proposé ce poste à n'importe quel jeune qui arrive. On l'a fait là parce qu'il a fait ses preuves depuis trois ans chez nous », a commenté le responsable de l'Assainissement.

Alternance, ça paye. Et surtout dans un territoire frontalier où il y a de très nombreuses offres d'emplois disponibles avec parfois des postes très techniques pour lesquels, finalement, la meilleure des formations reste le terrain, et donc les bancs de l'entreprise.